



Publiée le 27/02/2021

## *Votre Municipalité vous informe*

### **Des Foliosains solidaires**

Depuis le début de l'hiver et dans le contexte épidémique qui impose la fermeture des restaurants, ce sont 5 à 15 salariés du bâtiment intervenant sur la commune et les proches environs qui profitent chaque jour de la mise à disposition par la municipalité de la salle des Genêts afin de pouvoir profiter d'une pause déjeuner dans un local chauffé. Mais cette initiative ne serait possible sans le concours d'un petit groupe de citoyens engagés qui se relaient chaque jour pour assurer l'ouverture/fermeture et le nettoyage de la salle. Alors encore un grand merci à eux pour cet élan de solidarité !

### **Préparation rentrée 2021**

L'école Pierre Ménard prépare déjà activement la rentrée 2021 en débutant dès à présent l'inscription des nouveaux élèves sur le groupe scolaire. Les parents concernés doivent prendre rendez-vous auprès de la Directrice munis du livret de famille et du carnet de santé). Pour les enfants nés en 2017 et scolarisables, ils peuvent être signalés mais leur accueil sera soumis aux effectifs sur l'ensemble de l'école.

Merci aux familles qui se font connaître assez rapidement, l'organisation de la rentrée en est ainsi facilitée.

**Tél de l'école : 02 41 39 53 25 (le midi, après 16h30 ou le lundi dans la journée de préférence)**

**Courriel : [ce.0490340d@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490340d@ac-nantes.fr)**



## Rue du Petit Anjou - Vigilance travaux

Dans le cadre de la démolition, évacuation et nettoyage du terrain situé au 16 rue du petit Anjou, ainsi que des interventions sur les réseaux, des travaux vont être menés tout au long du mois de mars sur la parcelle. Une signalisation sera installée pour prévenir de la sortie d'engins. Merci de redoubler de vigilance à l'approche de cette zone.



## Stationnement gênant

Pour rappel les trottoirs sont des voies réservées aux piétons. Tout comme il est interdit de rouler, s'arrêter et de stationner dans une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur un trottoir. Cette infraction est passible d'une amende de 135€ et d'une mise en fourrière du véhicule.

Pour autant, même sur notre commune, les trottoirs sont trop souvent considérés comme des aires de stationnement. Qu'ils soient enfants ou adultes, les piétons sont alors contraints d'empiéter sur la chaussée pour poursuivre leur chemin. La difficulté est d'autant plus grande pour les personnes à mobilité réduite et les parents avec poussette. Les piétons se retrouvent alors en situation d'insécurité vis-à-vis de la circulation routière.

Merci donc de veiller à laisser libre les trottoirs de la commune et ainsi témoigner de votre considération vis-à-vis des habitants qui souhaitent y cheminer en toute sécurité.



## Aménagement provisoire rue des Carrières

Suite à des constats de vitesse excessive récurrents sur cet axe, un aménagement provisoire a été récemment installé sur le haut de la rue des Carrières. Durant 3 mois, cette chicane avec balises plastiques et signalisations des priorités va permettre d'expérimenter et au besoin d'adapter le dispositif avant de valider un aménagement définitif. Si cette solution s'avérait efficace elle pourrait être adoptée en plusieurs autres endroits de la commune où la vitesse est excessive.

Merci à tous de votre engagement pour le respect des autres usagers et la sécurité de tous dans nos déplacements sur la commune.



## Révision PLUi - Rapport Enquête publique

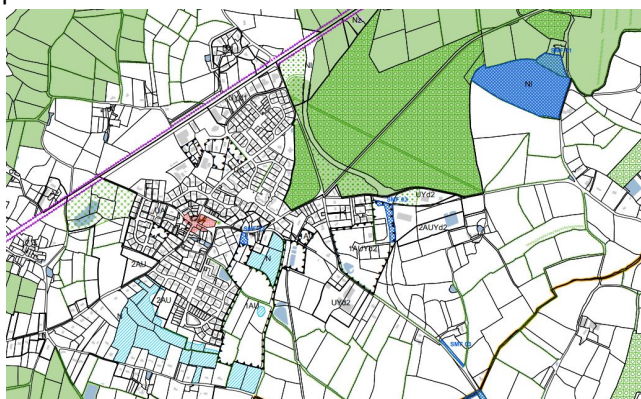
L'enquête publique portant sur la révision générale n° 1 du PLUi ainsi que sur l'actualisation du zonage d'assainissement et du zonage pluvial s'est déroulée du lundi 12 octobre au vendredi 18 décembre 2020.

Les observations formulées pendant toute la durée de l'enquête restent consultables sur le site internet d'Angers Loire Métropole sous le lien suivant :

<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/revison-generale/index.html>.

La commission d'enquête a remis le 9 février 2021 son rapport et ses conclusions. L'intégralité de ces documents sont consultables sur la page ci-dessus sous format numérique et sont consultables sous format papier au siège d'Angers Loire Métropole ainsi que dans les mairies désignées comme lieux d'enquête, à savoir en Mairie d'Angers (Centrale), d'Avrillé, de Bouchemaine, de Cantenay-Epinard, de Loire-Authion (Brain-sur-l'Authion et Saint-Mathurin-sur-Loire), de Longuenée-en-Anjou, des Ponts-de-Cé, des Rives-du-Loir-en-Anjou, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, de Saint-Léger-de-Linières et de Verrières-en-Anjou.

Angers Loire Métropole analysera ce rapport, ces conclusions et l'ensemble des observations émises au cours de l'enquête et exposera, dans un document qui sera annexé à la délibération d'approbation de la révision générale, la façon dont les observations auront été prises en compte. ALM tiendra compte de l'avis de la commission d'enquête, avis qui ne lie toutefois pas juridiquement la communauté urbaine. L'approbation de la révision générale est prévue pour la mi-2021.



PLUi - Extrait de la zone de Saint-Martin-du-Fouilloux

# Les acteurs de la commune vous informent

## CSI - Appel à textes

En cette période compliquée pour chacun de nous, le CSI propose à chacun de participer à un appel à texte sur le thème : "Que d'émotions !".

C'est l'occasion de proposer un temps d'écriture, en classe, avec des bénévoles de la bibliothèque, en famille, ou seul. L'occasion de partager ce qui nous anime en cette période. L'occasion aussi de découvrir les talents de chacun! Histoires, nouvelles, BD, poèmes, vidéos, romans,... tout est permis.

Les textes reçus seront publiés dans un recueil. Les bénévoles du CSI ont à cœur de faire vivre les mots, et faire parler les livres, alors...à vos plumes!



## Le Saviez-Vous

### Qui était Pierre Ménard ?

Né en 1750 à Saint-Georges-sur-Loire, Pierre Ménard était meunier et résidait au Moulin de la Fenêtre. Au début de la Révolution Française, il participe à la rédaction du cahier de doléances communal et est désigné par les habitants de la paroisse pour participer, à Angers, à l'élection des représentants locaux du Tiers-Etat aux Etats-Généraux convoqués à Versailles par le roi de France Louis XVI. Sa condition de marchand meunier représentant à l'époque une position sociale avantageuse mais surtout il savait lire et écrire, et possédait probablement des qualités personnelles lui attirant l'estime de ses concitoyens.

Par la suite en 1800 il devient le 1er maire de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux et le restera jusqu'en 1832, année de son décès. A cette époque les attributions du conseil municipal sont limitées notamment au budget dont le montant s'établit chaque année autour de 200 francs (dont 40 de bois et de chandelles) !

Bien plus tard, la municipalité décidera de donner son nom à l'école du village.

A noter que jusqu'en 1838, il n'y avait pas d'école à Saint-Martin. La première école était probablement située dans une maison du bourg. Elle était payante. Seuls 4 filles et 4 garçons la fréquentaient car les parents modestes avaient besoin des enfants pour travailler avec eux. En 1863, l'école s'installe dans des locaux neufs, à la place de l'actuelle bibliothèque. Avec les lois de Jules Ferry (1881-1882), l'école devient obligatoire, laïque et gratuite. La mairie demande des aides au Préfet pour équiper et développer son école. Le nombre d'élèves augmente (100 élèves en 1885). L'école occupe ensuite divers bâtiments de la commune jusqu'en 1982, date à

laquelle est construit le groupe scolaire Pierre Ménard à son emplacement actuel.

---

## Agenda

- Jeudi 25 Mars : Conseil municipal
  - Samedi 27 Mars : Nettoyage de printemps
- 

## Plus d'infos

Rendez-vous sur le site de la commune : <http://www.saintmartindufouilloux49.fr/>